

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6390

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Acquisition des lots n° 26 et 41 dans un immeuble en copropriété situé 8, passage Mas et appartenant à M. Besson Delile**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir deux lots situés dans la copropriété du 8, passage Mas à Lyon 9°, en vue de leur démolition à la suite d'un incendie.

Cette opération de maîtrise foncière de l'ensemble des lots de la copropriété s'inscrit dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine et de restructuration de l'îlot Mas délimité par les rues Marietton, Sergent Michel Berthet, du Bourbonnais et passage Mas à Lyon 9°.

La Communauté urbaine a déjà acquis 6 515/10 000 de cet ensemble immobilier comprenant quatre bâtiments : A, B, C et D. En l'occurrence, monsieur Besson Delile accepterait de céder ses locaux situés dans le bâtiment D, au prix de 30 000 F admis par les services fiscaux et comprenant :

- le lot n° 41 : un appartement au 2° étage de 15,31 mètres carrés auquel sont affectés 119/10 000 des parties communes générales,

- le lot n° 26 : une cave au sous-sol portant le n° 10 au plan des caves et auquel sont affectés 3/10 000 des parties communes générales,

le tout cadastré sous le numéro 10 de la section BL ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais d'actes notariés estimés globalement à 3 700 F seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,